

A lire avant de commencer les cours

Pour les cours en visio conférence :

Le lien pour télécharger Zoom en fonction de votre ordinateur (pc ou mac) :
<https://zoom.us/fr-fr/zoomrooms/software.html>

Le lien pour me rejoindre à l'heure du cours :
<https://us02web.zoom.us/j/7729492106?pwd=OHpISWRTWU02aC9VNjZpa0t4c3VuQT09>

CE QU'IL FAUT PREVOIR POUR LES COURS :

- Faire en sorte d'être confortablement installé (si vous êtes debout, surélever l'ordinateur (ou smartphone ou tablette) en le posant par exemple sur un meuble haut et vérifiez que vous êtes bien dans le champ de la caméra)
- Trouver une chanson qui vous motive sur laquelle vous auriez des difficultés à dépasser ou que vous souhaitez travailler, et la chanter plusieurs fois afin de connaître déjà la mélodie et l'avoir en tête,
 - 1 paille avec un verre d'eau à moitié rempli (si vous n'avez pas de paille, le tube d'un style BIC peut tout à fait faire l'affaire),
 - les paroles de votre chanson (de préférence imprimées afin de pouvoir prendre des notes),
 - un stylo,
 - une bouteille d'eau,
 - un carnet (ce sera votre carnet de route vocal) si vous souhaitez noter certaines choses.

MODALITES DE REGLEMENTS

- En ce qui concerne le paiement des cours, **je n'accepte que les espèces ou les règlements par virement** (vous trouverez en pièce jointe mon RIB afin que puissiez l'enregistrer si vous choisissez ce mode de règlement)
- **Je ne prends plus les chèques et je ne suis pas équipée pour prendre la CB.**

Pour les règlements par virement, chaque cours devra être pré-résumé mais c'est seulement la réception du règlement au minimum 48 heures à l'avance qui valide le créneau.

- Pour ceux qui ont choisi de prendre le forfait découverte de 6 cours, celui-ci est à régler en une seule fois avant de commencer les séances (voir les autres conditions sur mon site internet <https://coursdechantlyon.fr/tarifs>).
- Enfin, les cours annulés moins de 48 heures à l'avance (sauf raison grave) sont dus.

Au plaisir de vous rencontrer et merci d'avoir pris le temps de me lire,

Hélène

Il est précisé qu'une seule personne peut suivre le cours que ce soit en visioconférence ou en présentiel (sauf bien sûr s'il a été convenu en amont que le cours est réglé pour plusieurs personnes).

D'autre part, vous pouvez si vous le souhaitez enregistrer l'audio, mais il doit rester pour votre usage personnel et exclusif.